



Vlaams
Parlement

Séance 2012-2013

**Echange de vues avec les membres du Parlement wallon et du Parlement de la Région de
Bruxelles-Capitale**

**sur la problématique des inondations et la collaboration entre les régions en matière de
gestion de l'eau**

RAPPORT

**au nom des Commissions réunies de l'Environnement, de la Nature, de l'Aménagement du
territoire et du Patrimoine immobilier et de la Mobilité et des Travaux publics émis par
monsieur Bart Martens**

Composition de la Commission de l'Environnement, de la Nature, de l'Aménagement du territoire et du Patrimoine immobilier :

Président : Monsieur Bart Martens.

Membres fixes :

Messieurs Robrecht Bothuyne, Lode Ceyskens, Mesdames Tinne Rombouts, Valerie Taeldeman;
Madame Agnes Bruyninckx-Vandenhoudt, Monsieur Pieter Huybrechts, Madame Marleen Van den Eynde;
Mesdames Gwenny De Vroe, Mercedes Van Volcem;
Madame Michèle Hostekint, Monsieur Bart Martens;
Madame Tine Eerlingen, Monsieur Wilfried Vandaele;
Monsieur Ivan Sabbe;
Monsieur Hermes Sanctorum.

Suppléants :

Mesdames Karin Brouwers, Veerle Heeren, Messieurs Johan Sauwens, Jan Verfaillie;
Madame Katleen Martens, Messieurs Wim Van Dijck, Wim Wienet;
Messieurs Karlos Callens, Dirk Van Mechelen;
Monsieur Steve D'Hulster, Madame Els Robeyns;
Messieurs Mark Demesmaeker, Marius Meremans;
Monsieur Boudewijn Bouckaert;
Monsieur Dirk Peeters.

Composition de la Commission de la Mobilité et des Travaux publics :

Président : Monsieur Jan Peumans.

Membres fixes :

Madame Karin Brouwers, Monsieur Dirk de Kort, Mesdames Els Kindt, Griet Smaers;
Messieurs Pieter Huybrechts, Jan Penris, Madame Marleen Van den Eynde;
Messieurs Filip Anthuenis, Marino Keulen;
Messieurs Steve D'Hulster, Jan Roegiers;
Madame Lies Jans, Monsieur Jan Peumans;
Monsieur Peter Reekmans;
Monsieur Dirk Peeters.

Suppléants :

Madame Caroline Bastiaens, Messieurs Ward Kennes, Johan Sauwens, Marc Van de Vijver;
Madame Agnes Bruyninckx-Vandenhoudt, Monsieur Johan Deckmyn, Madame Katleen Martens;
Mesdames Annick De Ridder, Lydia Peeters;
Madame Michèle Hostekint, Monsieur Bart Martens;
Monsieur Bart De Wever, Madame Tine Eerlingen;
Monsieur Lode Vereeck;
Monsieur Luckas Van Der Taelen.

Membres présents du Parlement wallon :

Monsieur Patrick Dupriez (président Parlement wallon);

Messieurs Christophe Collignon, Jean-Claude Maene et Léon Walry;

Monsieur Jean-Luc Crucke et Madame Florine Pary-Mille;

Mesdames Veronica Cremasco et Monika Dethier-Neumann et Monsieur Xavier Desgain;

Messieurs Michel de Lamotte et Benoît Langendries, Madame Sabine Moucheron.

Membres présents du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale :

Madame Françoise Dupuis (présidente du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale);

Madame Olivia P'ito et Messieurs Ahmed El Ktibi et Bea Diallo;

Messieurs Ahmed Mouhssin et Arnaud Pinxteren,

Monsieur Alain Destexhe;

Madame Béatrice Fraiteur.

Madame Mahinur Ozdemir;

Madame Els Ampe;

Madame Annemie Maes;

TABLE DES MATIERES

	Page
I. RESUME DES ANTECEDENTS PAR MONSIEUR JAN PEUMANS.....	5
II. ECHANGE DE VUES SUR LA PROBLEMATIQUE DES INONDATIONS ET LA COLLOBORATI- ON ENTRE LES REGIONS EN MATIERE DE GESTION DE L'EAU	6
1. Développement par monsieur Jean-Claude Maene, président de la Commission des Affaires géné- rales, de la Simplification administrative, des Fonds européens et des Relations internationales du Parlement wallon.	7
2. Développement par monsieur Ahmed El Ktibi, président de la Commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, de la Politique de l'Eau et de l'Energie du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.....	8
3. Développement par monsieur Bart Martens, président de la Commission de l'Environnement, de la Nature, de l'Aménagement du territoire et du Patrimoine immobilier du Parlement flamand	9
III. INTERVENTIONS DES MEMBRES.....	11
IV. DISCUSSION SUR LES SUITES DE LA REUNION	18

Le jeudi 17 janvier 2013, les Commissions réunies de l'Environnement, de la Nature, de l'Aménagement du territoire et du Patrimoine immobilier et de la Mobilité et des Travaux publics ont procédé lors d'une séance commune avec les représentants du Parlement wallon et du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale à un échange de vues sur la problématique des inondations et la collaboration entre les régions en matière de gestion de l'eau.

Le rapport a été rédigé par le Parlement flamand. Outre monsieur Bart Martens en tant que rapporteur pour le Parlement flamand, madame Monika Dethier-Neumann et monsieur Arnaud Pinxteren ont respectivement été désignés corapporteurs depuis le Parlement wallon et le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

I. RESUME DES ANTECEDENTS PAR MONSIEUR JAN PEUMANS

Monsieur *Jan Peumans*, président, esquisse les antécédents de la collaboration avec les autres parlements. En novembre 2009, des points de vue avaient déjà été échangés au sein de la Commission du Règlement et de la Collaboration du Parlement flamand à propos de la coopération entre les communautés et les régions. Dans ce cadre, la Commission a décidé en février 2010 de proposer aux autres parlements (à commencer par le Parlement wallon) de tenir une réunion de commission commune sur des sujets communs. Afin de donner suite au souhait de la Commission pour le Règlement et la Collaboration, le Bureau élargi du Parlement flamand a décidé unanimement le 29 novembre 2011 de sommer de manière générale toutes les commissions du Parlement flamand, chacune en ce qui concerne ses compétences, de mener les études conjointes nécessaires avec les commissions correspondantes des autres parlements régionaux et communautaires. On a laissé aux commissions et à leur président le soin de décider de la nécessité d'une étude commune et de l'organisation concrète de celle-ci. .

Il a ensuite encore été confirmé lors d'une concertation avec les présidents des commissions que les sujets abordés à la commission commune sont définis en concertation avec les commissions concernées. L'organisation concrète est aussi laissée aux commissions concernées et à leur président. Le Bureau élargi autorise les présidents de commission du Parlement flamand à entrer directement en contact avec les commissions des autres parlements communautaires et régionaux.

Entre-temps, quelques réunions de commission communes ont été organisées. En octobre 2010, une réunion a ainsi été organisée avec le Parlement de la Communauté germanophone sur la collaboration entre la Communauté flamande, la Région flamande et la Communauté germanophone¹. La Commission pour l'Enseignement a tenu en février 2010 et en mars 2011 des séances communes avec la Commission pour l'Enseignement et la Formation du Conseil de la Commission communautaire flamande sur la pénurie d'enseignants et la capacité de l'enseignement fondamental néerlandophone à Bruxelles, et sur les recommandations politiques pour le soutien de l'enseignement néerlandophone à Bruxelles².

¹ Verslag over de samenwerking tussen de Vlaamse Gemeenschap, het Vlaamse Gewest en de Duitstalige Gemeenschap in 2007 en 2008 en over het programma voor de samenwerking tussen de Vlaamse Gemeenschap, het Vlaamse Gewest en de Duitstalige Gemeenschap in 2009 en 2010. Verslag namens de Commissie voor Reglement en Samenwerking en de Commissie voor Algemeen Beleid, Bestuurszaken, Verzoekschriften, Financiën en Samenwerking van het Parlement van de Duitstalige Gemeenschap (*Parl.St.* VI.Parl. 2010-11, nr. 890/1). (Rapport sur la collaboration entre la Communauté flamande, la Région flamande et la Communauté germanophone en 2007 et 2008 et sur le programme pour la collaboration entre la Communauté flamande, la Région flamande et la Communauté germanophone en 2009 et 2010. Rapport au nom de la Commission pour le Règlement et la Collaboration et la Commission pour la Politique générale, les Affaires administratives, les Requêtes, les Finances et la Collaboration du Parlement de la Communauté germanophone (*Doc.Parl.* Parl.flam. 2010-11, nr. 890/1)).

² Gedachtewisseling over het lerarentekort in Brussel en over de capaciteit van het Nederlandstalig basisonderwijs in het Brussels Hoofdstedelijke Gewest. Verslag namens de Commissie voor Onderwijs en Gelijke Kansen en de Commissie voor Onderwijs en Vorming van de Vlaamse Gemeenschapscommissie in gemeenschappelijke vergadering, respectievelijk uitgebracht door mevrouw Vera Celis en de heer Herman Mennekens (*Parl.St.* VI.Parl. 2009-10, nr. 442/1). (Echange de vues sur la pénurie d'enseignants à Bruxelles et sur la capacité de l'enseignement fondamental néerlandophone dans la Région de Bruxelles-Capitale. Rapport au nom de la Commission pour l'Enseignement et l'Égalité des Chances et de la Commission pour l'Enseignement et la Formation de la Commission communautaire flamande en réunion commune, respectivement émis par Madame Vera Celis et Monsieur Herman Menneken (*Doc.Parl.* Parl.flam. 2009-10, nr. 442/1)).

Gedachtewisseling over het synthesrapport van 8 jaar evaluatieonderzoek van Voorrangbeleid Brussel (VBB) 2001-2008. Beleidsaanbevelingen voor de ondersteuning van het Brussels Nederlandstalig onderwijs. Verslag namens de Commissie voor Onderwijs en Gelijke Kansen en de Commissie voor Onderwijs en Vorming van de Vlaamse Gemeenschapscommissie in gemeen-

Le président affirme que lors de cette réunion, des commissions du Parlement flamand siègent pour la première fois avec des commissions des autres parlements régionaux, et ce sur une matière régionale par excellence, à savoir la gestion de l'eau. Cette réunion présente elle aussi beaucoup d'antécédents. Le Parlement wallon a été invité pour la première fois le 1er mars 2010. Dans son courrier du 29 avril 2011, le président du Parlement wallon suggérait de faire participer aussi le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale aux séances communes des commissions. Le 24 octobre 2011, le président du Parlement flamand a répondu que le Parlement flamand pouvait accepter la suggestion du Parlement wallon visant à tenir des réunions communes des commissions avec les trois parlements régionaux.

Depuis septembre 2012, les présidents du Parlement flamand, du Parlement wallon et du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale se sont régulièrement concertés. Cette concertation a finalement débouché sur cette séance commune, consacrée à la gestion des eaux et à la prévention des inondations.

Monsieur Peumans espère que d'autres réunions pourront être organisées à ce propos, mais aussi sur d'autres sujets.

La problématique des inondations est suivie au niveau du Parlement flamand par les commissions réunies de l'Environnement, de la Nature, de l'Aménagement du Territoire et du Patrimoine immobilier et de la Mobilité et des Travaux publics. C'est pourquoi les membres de ces commissions ont été invités pour le Parlement flamand. Les commissions réunies ont été convoquées fin 2010, après qu'une grande partie de la Flandre a été sous eau mi-novembre 2010.

Le président affirme avoir compris que le Parlement wallon a composé sa propre délégation de membres intéressés issus de diverses commissions compétentes et que ce sont surtout les membres de la commission Environnement qui sont présents pour le Parlement bruxellois.

Monsieur *Patrick Dupriez* remercie monsieur Peumans pour l'introduction et exprime sa satisfaction par rapport à cette commission commune. Cette commission est non seulement intéressante parce qu'elle permet aux régions d'échanger des expériences, mais aussi parce que la gestion de l'eau est une question dépassant les frontières régionales ou linguistiques. Il espère aussi que d'autres réunions seront organisées.

Madame *Françoise Dupuis* remercie à son tour le président du Parlement flamand. Etant donné la composition complexe du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, elle est convaincue de l'importance du dialogue. Cette question est aussi abordée par le Parlement pas tant depuis un point de vue institutionnel, mais plutôt de manière pragmatique. Il est normal pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale que les questions communes soient traitées avec les différents parlements. C'est pour cette raison qu'il a délégué les spécialistes de la Commission Environnement, dans l'espoir d'obtenir des résultats dans la lutte contre les inondations.

II. ECHANGE DE VUES SUR LA PROBLEMATIQUE DES INONDATIONS ET LA COLLABORATION ENTRE LES REGIONS EN MATIERE DE GESTION DE L'EAU

Monsieur *Jan Peumans* affirme qu'aussi bien le Parlement flamand que le Parlement wallon ont approuvé une résolution sur ce sujet. Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale ne dispose d'aucune résolution spécifique sur les inondations, mais pourra certainement avancer des idées intéressantes à ce propos en se fondant sur ses activités. La Région bruxelloise dispose aussi d'un « Plan pluie ».

Monsieur Peumans propose de se concentrer surtout sur les aspects transrégionaux de la gestion de l'eau. Après un bref développement des trois parlements, les membres ont la parole.

schappelijke vergadering, respectievelijk uitgebracht door de heer Paul Delva en mevrouw Elke Van den Brandt (*Parl.St.* VI-Parl. 2010-11, nr. 1087/1). (Echange de vues sur le rapport de synthèse de huit années d'étude d'évaluation de Voorrangsbeleid Brussel (VBB) 2001-2008. Recommandations politiques pour le soutien de l'enseignement néerlandophone à Bruxelles. Rapport au nom de la Commission pour l'Enseignement et l'Egalité des Chances et de la Commission pour l'Enseignement et la Formation de la Commission communautaire flamande en réunion commune, respectivement émis par Monsieur Paul Delva et Madame Elke Van den Brandt » (*Doc.Parl.* Parl.flam. 2010-11, nr. 1087/1)).

Le président demande d'abord à monsieur Maene de commenter la résolution du Parlement wallon visant à améliorer l'anticipation, la gestion et la période suivant les inondations en Wallonie³. Cette résolution a été approuvée le 23 mai 2012. Les deux propositions de résolution qui n'ont pas encore été soumises au vote peuvent éventuellement être commentées⁴.

1. Développement par monsieur Jean-Claude Maene, président de la Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens et des Relations internationales du Parlement wallon.

Monsieur *Jean-Claude Maene*, président de la Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens et des Relations internationales du Parlement wallon, souligne que l'eau ne connaît pas de frontières, et il renvoie aux inondations de 2010. Après ces inondations, les commissions du Parlement wallon, et en particulier les commissions des Travaux publics et de l'Environnement, se sont penchées sur les problèmes liés aux inondations. Après de nombreuses séances, visites de travail et discussions, plusieurs propositions de résolution ont été émises. Un groupe de travail spécial pour la lutte contre les inondations a été créé dans le giron de la Commission des Affaires générales afin d'aborder le Plan pluie du gouvernement wallon, dressé pour limiter les risques d'inondations.

La prévention des inondations, la gestion pendant et après les inondations exigent une vision large, qui couvre les différents aspects du problème. Cela va d'une bonne formation des personnes sur le terrain à la gestion post-crise en passant par l'entretien des cours d'eau.

Traiter efficacement le problème des inondations signifie non seulement que les différents niveaux de compétence, mais aussi les diverses entités de ce pays doivent collaborer. Les frontières régionales ne retiennent effectivement pas l'eau.

Le Parlement wallon a adopté à l'unanimité une résolution globale dans laquelle les autres propositions de résolution mentionnées ont été traitées. Le fait que de nombreux bourgmestres dont la commune a souffert des inondations siègent au parlement a contribué à la qualité du travail. Au cours des activités et avec le soutien de spécialistes tel que monsieur Dewil, le Parlement wallon a rassemblé bon nombre de bonnes solutions et de pistes de réflexion qui présentent une base solide dans la résolution.

Les membres du groupe de travail ont voulu décrire les objectifs clairement et avec précision afin que la résolution devienne un véritable instrument de travail. Ils ont pour cela délimité cinq priorités essentielles.

En ce qui concerne la première priorité, il est essentiel qu'un cadre réglementaire clair pour toutes les parties intéressées soit dressé, dont la description, la gestion et l'application ne dépendent que d'un seul ministre.

Ensuite, une description précise de la tâche de chaque aidant doit être dressée, le type de mesures d'urgence que chaque intervenant peut prendre doit être simplifié et facilité, et les personnes appropriées doivent être mandatées pour prendre des mesures urgentes et éventuellement les imposer. Le droit d'initiative renforcé des bourgmestres est déjà un pas important dans cette direction.

Troisièmement, puisque les indemnités prennent parfois longtemps, le Parlement wallon demande instamment une mise à disposition rapide des moyens matériels et financiers, aussi bien pour les particuliers que pour les communes subissant des dommages. La création demandée d'un fonds peut offrir une

³ Proposition de résolution visant à améliorer l'anticipation, la gestion et la période suivant les inondations en Wallonie (*Doc. Parl. Parl.wall. 2011-12, 580/3*).

⁴ Proposition de résolution relative à l'anticipation et à la gestion des inondations en Wallonie (*Doc. Parl. Parl. wall. 2011-12, 362/1*) et proposition de résolution concernant la mise en place d'une commission spéciale ayant pour mission l'étude transversale de l'ensemble de la thématique « inondations » (*Doc.Parl. Parl.wall. 2011-12, 463/1*).

solution rapide à ce niveau.

Quatrièmement, le parlement demande une évaluation approfondie de l'assistance apportée en cas d'inondations afin que l'on puisse en tirer des leçons.

Enfin, les compétences relatives au traitement des problèmes suivant les inondations doivent mieux être coordonnées afin que l'ensemble complexe soit plus clair.

Ces cinq grandes priorités sont réparties en points plus restreints. On propose par exemple de consacrer un chapitre aux inondations dans les plans d'urgence communaux. Citons aussi la création d'un guichet unique sous l'égide du centre de crise régional, où les communes peuvent poser leurs questions, mais qui peut aussi envoyer une délégation vers les communes en cas d'inondations. Le Parlement wallon pense aussi à une formation plus intense des collaborateurs de terrain et à des emplois dans les secteurs de la construction et des travaux de terrassement. Le parlement demande également un cadre réglementaire ou décretaal afin d'éviter l'érosion suite à certaines activités agricoles dans les zones à risques. Un autre point concerne la protection contre l'érosion des terres agricoles et la lutte contre les inondations et coulées boueuses dues au ruissellement.

La résolution du Parlement flamand comprend des conclusions similaires sur l'optimisation de la gestion des inondations, la nécessité de renforcer les instruments juridiques, la nécessité de simplifier et d'accélérer les procédures, et la nécessité de réaliser des travaux afin de limiter le risque d'inondation. Afin d'éviter des crises telles que celle rencontrée en 2010, une bonne coordination et une bonne communication sont indispensables, aussi bien pour la prévention que pour le traitement d'une crise.

Cet échange de réflexions est informel, mais l'orateur exprime l'espoir que les parlements puissent se retrouver dans les objectifs qu'ils ont en commun : la protection contre les inondations des citoyens, des habitations, des terres agricoles et de toutes les infrastructures. Ces objectifs vont au-delà des différences politiques et ils exigent une approche organisée, réfléchie et commune.

2. Développement par monsieur Ahmed El Ktibi, président de la Commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, de la Politique de l'Eau et de l'Energie du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

Monsieur *Ahmed El Ktibi*, président de la Commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, de la Politique de l'Eau et de l'Energie du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, affirme que l'ordonnance du 20 octobre 2006 établissant un cadre pour la politique de l'eau, une transposition de la directive-cadre de l'Eau⁵, prescrit la création d'un plan de gestion de l'eau d'ici 2015. Ce plan doit veiller à la bonne situation des nappes phréatiques du district hydrographique de l'Escaut situé sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Le plan de gestion entré en vigueur le 15 septembre 2012 vaut pour la période 2012-2015 et comprend aussi des mesures de précaution contre les inondations. Le Plan Pluie 2008-2011 du gouvernement bruxellois y est intégré.

D'après une directive européenne⁶, des cartes des zones inondables et des zones à risques doivent être disponibles d'ici le 22 décembre 2013.

Les inondations enregistrées à Bruxelles sont la conséquence d'abondantes averses, avec un risque accru en cas de pluie intense et soudaine, par exemple lors d'un orage. Les zones régulièrement inondées sont les vallées de la Senne, de la Woluwe, du Maelbeek, du Molenbeek, du Geleytsbeek (Uccle). Il existe quatre causes importantes.

Citons tout d'abord le réchauffement climatique. L'évolution des pluies est difficile à prédire, bien que

⁵ Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau *Jo.L.* 22 décembre 2000, fasc.327, 1.

⁶ Directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. *JO.L.* 6 novembre 2007, fasc.288, 27.

les études prévoient un risque accru d'inondations soudaines suite à de courtes mais puissantes averses dans toute l'Europe. Le Plan Pluie ne comprend aucune mesure contre le réchauffement climatique. Celles-ci se retrouvent dans le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie (Cobrace), qui vient d'être déposé au Parlement et sera examiné dans les prochaines semaines par la Commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, de la Politique de l'Eau et de l'Energie.

Une seconde cause est l'imperméabilisation croissante des sols, qui augmente la quantité et la rapidité des flux de ruissellement dans les bassins versants sensibles. Des mesures ont été prises sur le plan urbanistique pour limiter l'imperméabilisation des sols: une obligation de toiture verte pour toutes les toitures plates de plus de 100 m², l'aménagement de citernes d'eau de pluie, le maintien de 50% de surface perméable lors d'une construction neuve, la préservation des intérieurs d'îlots, la définition de conditions dans les permis environnementaux. Le défi pour les années à venir consiste à assurer un équilibre entre la qualité du sous-sol et les projets de logements qui s'inscrivent dans un contexte de développement économique et de croissance démographique.

Citons troisièmement la disparition des zones naturelles de récolte de l'eau, comme les étangs et les zones humides, suite à l'urbanisation, des bassins de retenue dans les zones sensibles, etc. Ce problème se posera notamment pour le projet Neo sur le plateau du Heysel. La politique du 'maillage bleu' vise à utiliser le réseau hydrographique pour améliorer les possibilités d'écoulement des eaux par temps de pluie, et ainsi soulager le réseau d'égouttage. Ainsi, dans la vallée du Molenbeek, un projet vise à restaurer le marais de Ganshoren comme zone humide naturelle et à reconnecter le ruisseau du Molenbeek à la Senne, en le remettant à ciel ouvert dans le parc Roi Baudouin à Jette. La solution qui consiste à réduire le niveau de l'eau des étangs en cas de fortes pluies a été rejetée. Cette solution entraînerait des problèmes de santé, comme le développement de bactéries en été et le mélange des eaux d'étang et des eaux usées. Il existe un projet visant à séparer l'eau de pluie des eaux usées dans l'usine Audi de Forest.

Au cours des trois prochaines années, la Senne va être nettoyée, mais cette opération n'offrira aucune solution structurelle pour les inondations. Celles-ci sont en effet causées par le débordement des égouts, et pas par le débordement du réseau hydrographique. Lors des inondations de novembre 2010, il a d'ailleurs été décidé d'ouvrir certaines écluses du canal en vue de l'écoulement de l'eau dans la Senne.

Enfin, il convient d'indiquer que Bruxelles dispose d'un réseau d'égouts ancien et inadapté. Une étude a montré qu'un tiers du réseau est en très mauvais état. Cinq cents kilomètres d'égouts nécessitent une réparation ou un remplacement à court ou à moyen terme. Fin 2010, un prêt d'un montant de 168 millions d'euros a été octroyé par la Banque européenne d'investissement à Hydrobru, l'intercommunale bruxelloise de distribution et d'assainissement de l'eau. Le prêt, pour lequel la Région se porte garante, couvre environ la moitié des investissements jusqu'en 2014 et permet de faire passer le rythme de la rénovation à environ 20 km par an.

Les égouts, de même que les ouvrages de collecte des eaux usées et pluviales (collecteurs et bassins d'orage), composent le 'maillage gris'. De nouveaux bassins d'orage sont prévus sur le Molenbeek. Ce type d'ouvrage permet de limiter les impacts des inondations, mais représente un investissement extrêmement important pour la Région. Il existe actuellement cinq bassins d'orage régionaux à Bruxelles: ceux du Watermaelbeek et du Roodebeek (vallée de la Woluwe), ceux de Belliard et de Flagey (vallée du Maelbeek), et celui de Forest.

Le Plan Pluie comporte donc une série de mesures transversales pour limiter les risques d'inondations. Le futur Plan régional de développement durable (PRDD), qui définira les priorités de la Région bruxelloise pour 2020, devrait accentuer le lien entre les mesures de lutte contre les inondations et la politique de l'aménagement du territoire.

3. Développement par monsieur Bart Martens, président de la Commission de l'Environnement, de la Nature, de l'Aménagement du territoire et du Patrimoine immobilier du Parlement flamand

Monsieur *Bart Martens*, président de la Commission de l'Environnement, et en 2011 des Commissions

réunies de l'Environnement, de la Nature, de l'Aménagement du Territoire et du Patrimoine immobilier et de la Mobilité et des Travaux publics, commente la résolution du Parlement flamand sur la maîtrise des difficultés causées par l'eau dans le cadre d'une politique intégrale de l'eau. Pour la rédaction de cette résolution, la commission réunie a entendu de nombreux experts et parties intéressées nationaux et étrangers. La proposition de résolution de la majorité et de l'Open Vld a été approuvée le 7 juillet 2011 à une large majorité par le parlement⁷. Les membres de la commission ont beaucoup appris des audiences, entre autres la distinction entre les inondations estivales, où les sections d'égout débordent après des périodes de courtes averses intenses, et les inondations hivernales, où les rivières et les ruisseaux sortent de leur lit, souvent après des périodes prolongées de pluies intenses suite auxquelles le sol est saturé. Ces différents types requièrent des solutions différentes.

En Flandre, de nombreuses inondations sont dues à une modification de l'utilisation des terres. La surface construite et/ou durcie évolue rapidement en Flandre. En 1996, les constructions occupaient à peine 7 % du territoire flamand. En 2000, ce pourcentage avait presque triplé et atteignait 18 %. Il ressort d'une thèse de doctorat de madame Lien Poelmans, de l'Université catholique de Louvain, que si la politique reste inchangée, d'ici 2050, 40 % du territoire flamand sera recouvert de constructions⁸. Cela signifie des ravages pour la régulation des débits et une incroyable augmentation du risque d'inondation.

Le changement climatique entraîne par ailleurs un risque accru d'inondation, car il y a de plus nombreuses périodes de pluies intenses. Les membres de la commission et les scientifiques ont constaté que la sécurité contre les inondations avait diminué de 20% ces 15 dernières années. Si la politique ne change pas, le risque d'inondation augmentera encore de 30 à 50% d'ici 2050. Bon nombre de zones destinées à des constructions, à des fins industrielles ou résidentielles, sont établies dans des régions sensibles aux inondations, surtout les vallées. Si les zones sont entièrement construites, les dommages potentiels causés par les inondations seront considérables.

Les mesures de la résolution sont basées sur la stratégie en trois étapes visant à retenir, stocker et évacuer. L'objectif est en effet de retenir un maximum l'eau de pluie là où elle tombe et de l'y recycler autant que possible, ou encore de la laisser s'infiltrer localement. Une étape ultérieure consiste à stocker localement l'eau dans les vallées, les ruisseaux et les canaux. Ce n'est qu'en dernier lieu que l'eau est évacuée. En ce qui concerne la retenue et le stockage, le parlement demande des exigences de tamponnage plus strictes pour les nouvelles surfaces construites dans le règlement urbanistique et de nouvelles exigences pour l'infiltration locale de l'eau de pluie qui tombe sur des surfaces construites. Le parlement demande aussi que le règlement urbanistique s'applique également aux surfaces construites existantes.

Le Parlement flamand propose par ailleurs toute une série de mesures de lutte contre l'érosion visant à éviter que les terres agricoles fertiles soient entraînées, mais aussi que l'eau de pluie s'écoule trop rapidement. L'eau de pluie doit autant que possible être retenue ou du moins être bloquée dans les zones agricoles afin d'éviter les pointes de débit en aval. Le parlement plaide aussi pour une autre politique en matière d'égout, avec de plus importantes exigences tampons, un code de bonnes pratiques adapté, mais surtout une politique conservant l'eau de pluie en dehors des systèmes d'égout et avec une évacuation via des canaux naturels.

En ce qui concerne la retenue de l'eau, le parlement veut plus s'engager au niveau des zones d'inondation et des bassins tampons. Il veut en outre une solution planologique pour les destinations dures dans les vallées, qui n'ont pas encore été construites, comme une sorte d'échange planologique des sites dans les vallées présentant des zones moins sensibles aux inondations.

La stratégie en trois étapes sera organisée par bassin, par exemple dans les plans de gestion des bassins

⁷ Voorstel van resolutie van mevrouw Tinne Rombouts, de heer Bart Martens, de dames Tine Eerlingen en Gwenny De Vroe, de heren Lode Ceyskens en Wilfried Vandaele en mevrouw Michèle Hostekint betreffende het beheersen van wateroverlast in het kader van een integraal waterbeleid (*Parl.St.* VI.Parl. 2010-11, nr. 1221/1). (Proposition de résolution de Madame Tinne Rombouts, Monsieur Bart Martens, Mesdames Tine Eerlingen et Gwenny De Vroe, Messieurs Lode Ceyskens et Wilfried Vandaele et Madame Michèle Hostekint concernant la maîtrise des difficultés causées par l'eau dans le cadre d'une politique intégrale de l'eau (*Doc.Parl.* Parl. flam. 2010-11, nr. 1221/1)).

⁸ L. Poelmans, Modelling urban expansion and its hydrological impacts - Thèse de doctorat non parue. KU Leuven, 2010, 166 p.

qui sont de préférence dressés de manière transfrontalière. Le parlement plaide en outre pour un renforcement des forums et des plateformes de concertation internationaux et interrégionaux existants, afin que des accords transfrontaliers puissent y être conclus à propos des aspects liés aux volumes d'eau. On a déjà soulevé dans les commissions à d'autres moments que pour la qualité de l'eau aussi, il faut mieux collaborer de manière interrégionale, entre autres en ce qui concerne l'avertissement d'autres régions en cas de déversements accidentels. Cela vaut bien entendu en particulier pour les rivières interrégionales comme la Meuse, la Senne et la Dendre. Les possibilités de retenue et de conservation de l'eau de la Dendre se situent surtout en amont, et donc en Wallonie. Des mesures sont nécessaires en Wallonie afin de garantir aux habitants flamands de la vallée de la Dendre qu'ils resteront au sec. En bon voisinage, la Flandre espère trouver des accords sur de telles mesures. Cette concertation interparlementaire n'arrive donc pas trop tôt à cet égard. Il existe déjà une bonne collaboration sur le plan administratif au niveau des commissions internationales de la Meuse et de l'Escaut⁹. Les organisations sociales entretiennent elles aussi une bonne collaboration. Il existe des associations telles qu'Escaut sans Frontières¹⁰, ou Coordination Senne, au sein desquelles différentes ONG sociales collaborent. Ce serait dommage si les premiers pouvoirs de ce pays, les parlements, ne pouvaient pas eux aussi collaborer. Cette réunion mérite donc un suivi d'après monsieur Martens.

III. INTERVENTIONS DES MEMBRES

Monsieur *Hermes Sanctorum* estime que c'est une bonne chose que les parlements régionaux abordent ensemble des questions dépassant les frontières régionales, comme la politique en matière d'inondations. Surtout quand les inondations peuvent causer des dégâts colossaux. La Vlaamse Milieumaatschappij a estimé le risque annuel de dommages causés par des inondations entre 100 et 200 millions d'euros environ. Le membre attend donc de cette commission qu'elle puisse arriver à une vision commune. Il renvoie à une première conférence interrégionale sur les inondations qu'a connue la vallée de la Senne¹¹, lors de laquelle les bases ont été jetées pour une telle vision commune.

La première conclusion de cette conférence est que l'approche des inondations doit être la première priorité pour la politique de l'eau des pouvoirs publics et des gestionnaires de l'eau. Bien que cela semble évident, ça ne l'est pas, car la politique de l'eau revêt bien d'autres aspects. Les priorités de la politique de l'eau, dans l'ordre: retenir, stocker et évacuer. La mise en pratique de cette théorie évidente n'est pas toujours facile. Les possibilités de retenue sont par exemple plus grandes en Wallonie. Il serait bon que cette région s'engage pour retenir et conserver l'eau en vue de protéger la Flandre. La collaboration interrégionale sur la communication et la gestion des données peut aussi être améliorée. Le membre suggère par exemple un modèle informatisé pour l'ensemble du Bassin de la Senne.

Monsieur *Armand Pinxteren* considère cette réunion comme une première étape vers une meilleure collaboration entre les régions. Il a l'impression que la réunion interrégionale sur le Bassin de la Senne était en fait une réunion préparatoire pour une meilleure collaboration, tout d'abord pour lutter contre le risque d'inondation, mais aussi, pourquoi pas, pour améliorer la qualité de l'eau. Il est clairement ressorti de cette réunion que le dialogue entre les gestionnaires de ce cours d'eau central était nécessaire. La Senne est le seul cours d'eau important traversant les trois régions. Il s'agit donc d'un cas de test unique. Il est peut-être sensé de tout d'abord consacrer les prochaines réunions au Bassin de la Senne. La réunion du 13 février 2012 a en effet démontré à quel point la coordination et la gestion étaient difficiles suite au grand nombre de parties intéressées, qui ne se rencontrent par ailleurs pas régulièrement. Il convient donc de d'abord identifier les responsables et de les rassembler. Aussi bien la réunion d'aujourd'hui que celle de

⁹ Commission internationale de l'Escaut, institution intergouvernementale pour une gestion durable du district de l'Escaut - <http://www.isc-cie.org/>. Commission internationale de la Meuse, fondée en 2002 par la signature de l'Accord international sur la Meuse (Accord de Gand). L'objectif de l'Accord est d'assurer une gestion durable et intégrale de l'eau dans le district hydrographique international de la Meuse - <http://www.cipm-icbm.be/>

¹⁰ Escaut sans Frontières est une association internationale menant depuis 1992 des actions dans les trois pays du bassin hydrographique de l'Escaut, à savoir la France, la Belgique et les Pays-Bas. *Les régions concernées sont les suivantes* : Nord/Pas-de-Calais (France), Wallonie, Flandre et Bruxelles (Belgique), et Zélande (Pays-Bas) - <http://www.gs-est.be/>

¹¹ La journée d'étude et de rencontre interrégionale « Inondations Bassin de la Senne » a eu lieu le 13 février 2012 à Halle, <http://www.coordinatiezenne.be/>.

février 2012 peuvent y contribuer.

Ce dialogue constructif ne peut pas uniquement servir à éliminer les conséquences des inondations, mais il doit aussi traiter des mesures de protection. Le Plan Pluie bruxellois accorde par exemple une importance particulière aux mesures préventives, entre autres la restauration du bassin hydrographique naturel, mais il reprend aussi des réflexions relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisation.

Il donne l'exemple de la vallée du Molenbeek. Le Molenbeek ne s'écoule bizarrement pas à Molenbeek, mais traverse Berchem-Sainte-Agathe, Jette, Bruxelles-ville dans la Région de Bruxelles-Capitale, et Dilbeek en Région flamande. Berchem-Sainte-Agathe et Dilbeek ont connu d'importantes inondations durant l'été 2012. Outre les investissements dans le 'maillage bleu', la restauration des étangs et des zones humides naturelles, aucun ouvrage notable n'a été réalisé au niveau de la rivière. Retrouver des informations sur ce qu'il se passe en amont, en Flandre, est l'une des difficultés que pointe le membre. Qui est responsable de la gestion de l'eau? Quels sont les interlocuteurs concernés pour la recherche de solutions transversales, préventives et curatives sur l'ensemble du cours d'eau? Outre la Senne, le Molenbeek est donc lui aussi un bon test pour une meilleure collaboration.

Madame *Anemie Maes* indique que Bruxelles, en tant que ville, est confrontée à d'autres problèmes liés à l'eau que la Flandre. L'imperméabilité du sol y est plus grande, mais c'est aussi certainement le cas dans des villes telles qu'Anvers et Liège. La solution aux inondations de la Dendre en Flandre se situe partiellement en Wallonie. Le même principe s'applique aux inondations dans la Région de Bruxelles-Capitale. Le Molenbeek s'écoule du Brabant flamand jusqu'à Bruxelles pour rejoindre la Senne. Le Gouvernement flamand veut coûte que coûte élargir le Ring de Bruxelles. Ces constructions supplémentaires entraîneront un risque d'inondation accru à Jette, Laeken et dans d'autres communes. Aujourd'hui déjà, des inondations enregistrées au niveau du plateau du Heysel sont dues au béton imperméable posé dans les années 1950. Bruxelles peut donc prendre autant de mesures que possible, par exemple en imposant des citernes et des toits verts, si une région prend des mesures « pharaoniques » à la frontière avec une autre région, Bruxelles sera toujours confrontée à des problèmes liés à l'eau. La Wallonie ou la Flandre rencontrent assurément d'autres problèmes. La membre propose de d'abord dresser une liste de ces questions transfrontalières, afin de ne pas se limiter à une discussion. Elle demande aux présidents des parlements quelle sera la suite donnée à la réunion commune. N'est-ce qu'un show, pour faire impression dans les médias, ou des actions seront-elles véritablement menées, à divers niveaux, à l'administration et chez les ministres?

Madame *Vera Van der Borgh* rappelle les visites de terrain d'Escaut sans Frontières, qui a couvert tout le parcours de la Dendre, de Lesinnes à Dendermonde, et où tous les points faibles ont été précisés. Les visiteurs ont à chaque fois entendu la même remarque de la part des riverains : malgré les nombreuses promesses suite aux importantes inondations, peu de choses se concrétisent. Après les inondations de 2010 aussi, le Parlement flamand a travaillé dur, a entendu de nombreuses organisations et a tiré des conclusions. On attend à présent les réalisations, la concrétisation des promesses que le gouvernement a faites, aussi bien dans les médias qu'au parlement. Ne pas tenir ses promesses est en effet la base de la méfiance en politique.

Madame *Els Ampe* indique que les difficultés causées par l'eau touchent toutes les régions, aussi bien en cas de pluie intense que les égouts ne peuvent pas absorber, qu'en cas de pluie prolongée en hiver lorsque les bassins des rivières ne peuvent plus accepter l'eau. Il convient donc que les régions se rencontrent. Madame Ampe trouve l'approche par vallée intéressante. Elle propose donc d'organiser les futures réunions de manière à aborder les problèmes par vallée. Les interventions ou travaux d'infrastructure prévus qui ont une influence sur la régulation des débits des autres régions parce que, par exemple, ils augmentent la surface imperméable, doivent y être abordés.

Madame *Gweny De Vroe* renvoie tout d'abord à ses nombreux plaidoyers pour une concertation entre les régions. Les Parlements flamand et wallon demandent dans une résolution que la politique de l'eau soit tout d'abord dressée en fonction de la quantité et de la qualité de l'eau. Elle demande aux parlementaires de prendre des initiatives à cet effet dans leur parlement. Elle demande ce qu'envisagent les autres régions par rapport aux permis de construire dans les zones sensibles aux inondations et à l'espace laissé

à l'eau. Lors de la pollution par Aquiris, madame De Vroe a demandé un plan de crise pour les problèmes interrégionaux liés à l'eau¹². Le ministre a considéré qu'un bon fonctionnement des procédures d'alarme et d'avertissement des Commissions internationales de l'Escaut et de la Meuse constituait une amorce dans ce sens. Néanmoins, elles ne sont pas compétentes pour mener des actions directives au niveau des procédures, elles facilitent uniquement la communication interrégionale et internationale sur les incidents qui influencent la qualité de l'eau. Comment les autres régions envisagent-elles un rôle interventionniste plus fort pour ces commissions fluviales internationales ?

Madame *Béatrice Fraiteur* est contente que cette réunion ait lieu. Il est vrai que l'on collabore beaucoup au niveau de la gestion de l'eau. Elle demande aussi comment ce travail va se poursuivre. Sous quelle forme les discussions se dérouleront-elles, comment les décisions seront-elles prises? Y a-t-il une résolution commune? Elle est d'accord avec la rédaction d'un plan de travail. Elle espère qu'après la concertation sur l'eau, d'autres questions pourront être abordées, comme l'élargissement du ring ou la construction de centres commerciaux. Il s'agit aussi de questions importantes exigeant un débat interparlementaire.

Madame *Françoise Dupuis* suggère à madame Fraiteur d'aborder ce sujet au niveau du bureau du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est là que les décisions sont prises par rapport à ces questions.

Monsieur *Jan Peumans* renvoie à l'inventaire détaillé flamand sur les thèmes communs, qui peut bien entendu être élargi avec d'autres thèmes.

Monsieur *Patrick Dupriez* soulève deux questions pour la suite de cette première réunion. Il y a bien entendu la question visant à savoir quels sont les autres thèmes qui peuvent être traités. Mais avant, il convient de se demander quelles seront les conséquences de cette réunion. Tout le monde peut faire des propositions à ce propos. Les présidents n'ont heureusement pas défini ce point à l'avance. Il espère que les membres feront des propositions et plusieurs idées ont déjà été lancées.

Monsieur *Benoît Langendries* est originaire de Tubize, une commune qui a fortement été touchée par les difficultés causées par l'eau ces dernières années. Outre la valeur symbolique de cette réunion commune, il y voit aussi une utilité pratique. Le moment est venu de rassembler pour le bien de tous le travail que les différents parlements ont déjà réalisé. Le membre sait par expérience qu'il y a des zones sur lesquelles une certaine région a un impact plus significatif que d'autres. Dans le cas de Tubize, une bonne coordination avec les gestionnaires du canal de la Senne est indispensable. Les réunions de coordination de la vallée de la Senne ont démontré la complexité du problème, avec des influences pour toutes les régions. Il existe des zones dans lesquelles la gestion de l'eau doit être la première priorité. En ce qui concerne la Senne, il est vrai que la Wallonie doit essayer de retenir l'eau autant que possible en amont, tandis que la Flandre doit élargir la capacité d'évacuation. Les parlements doivent échanger ces idées, également avec les responsables sur le terrain dans les vallées impliquant plusieurs régions.

Il estime que les parlementaires wallons doivent interroger leur gouvernement sur l'évolution de certains dossiers et l'encourager à se concerter avec les autres régions en vue d'assurer la gestion des problèmes liés aux inondations. Le groupe interparlementaire peut quant à lui aborder les questions d'assurance. A Tubize, certains habitants rencontrent des difficultés à trouver une compagnie acceptant d'assurer leur logement. Les compagnies d'assurance jouent à un jeu pervers, car elles finissent par proposer un contrat, mais à des prix exorbitants.

En ce qui concerne la suite de la réunion, certaines questions techniques diffèrent en fonction de la vallée. Pour la vallée de la Senne, il se peut que la Wallonie doive retenir l'eau et que la Flandre doive l'évacuer, tandis qu'à d'ailleurs, d'autres techniques sont nécessaires.

¹² Actualiteitsmotie van mevrouw Gwenny De Vroe en de heer Sven Gatz tot besluit van het op 17 december 2009 in plenaire vergadering gehouden actualiteitsdebat over de problemen met het waterzuiveringsstation Brussel-Noord en de gevolgen voor de waterkwaliteit van de Zenne, Rupel en Schelde (*Parl.St.* VI.Parl. 2009-10, nr. 300/1). (Motion d'actualité de Madame Gwenny De Vroe et monsieur Sven Gatz en conclusion du débat d'actualité mené lors de la réunion plénière du 17 décembre 2009 par rapport aux problèmes rencontrés avec la station d'épuration de Bruxelles-Nord et aux conséquences pour la qualité de l'eau de la Senne, du Rupel et de l'Escaut (*Doc. Parl.* Parl.flam. 2009-10, nr. 300/1)).

Monsieur *Jean-Luc Crucke* estime que tout doit être mis en œuvre pour que l'eau « ne prenne pas le dessus ». S'il existe une question concernant aussi bien les citoyens que les responsables politiques, dans toutes les régions, c'est bel et bien celle de l'eau. Il remercie donc les initiateurs.

Nous retrouvons au centre des propositions des trois parlements la concertation, la coordination et le financement. Les questions transfrontalières liées à l'eau ne se retrouvent toutefois pas dans les trois textes. L'eau ne s'arrête pas aux frontières, mais il convient de mieux la gérer et de mieux comprendre les problèmes rencontrés dans d'autres régions. Les notions centrales (concertation, coordination et financement) doivent être traduites dans les questions transrégionales. Tel est le cœur du problème, et c'est aussi la clé du succès de cette réunion.

Monsieur *Crucke* apprécie la logique simple des trois paramètres que le Parlement flamand utilise: retenir, stocker et évacuer. Cela prouve que l'on peut toujours tirer des leçons de l'approche des autres. Il s'agit toutefois de questions très techniques. Il convient tout d'abord de trouver des solutions techniques et scientifiques puis de les traiter dans les textes qui engagent les régions et, en cas de négligence, d'éventuellement prévoir des sanctions. Le travail technique que les régions ont déjà réalisé mérite un échange d'opinions. Il illustre par ailleurs l'importance d'un bon apport des fonctionnaires avec l'exemple des plans de construction d'une prison fédérale, bloqués par un fonctionnaire parce qu'un toit vert à cet endroit était dangereux. Il convient donc de rassembler les fonctionnaires pour qu'ils puissent avancer des solutions efficaces.

Monsieur *Crucke* pense que les régions ne seront plus fortes que si elles osent financer certaines solutions avec deux ou trois parties. Il s'agit donc d'une question d'argent. Si la distribution financière n'est pas définie, on n'avancera pas. L'air de la région de Halle sera donc toujours l'un des plus pollués de Belgique tant que la Flandre ne voudra pas participer à un raccordement plus fluide de l'E429 au ring de Bruxelles.

Il revient sur ses expériences en tant que bourgmestre de Frasnès-lez-Anvaing, qui a été inondée parce que les écluses d'Oudernaarde étaient fermées. Le commandant des pompiers ne pouvait rien faire, le bourgmestre a dû lui-même appeler le bourgmestre d'Oudernaarde et cela n'a pas suffi. Le membre plaide donc pour que les responsables directs, le commandant des pompiers, le chef de la police et le bourgmestre, se concertent préalablement afin de pouvoir soumettre des propositions d'amélioration au gouvernement régional et au parlement. Après les cas d'urgence, les responsables doivent aussi se réunir pour parler de ce qui n'a pas été. Ils pourront peut-être mieux collaborer pendant les crises.

Monsieur *Crucke* estime que respecter l'électeur, c'est bien budgétiser. Un électeur ne sera jamais mécontent de payer pour quelque chose dont il profite directement. Si ces deux éléments ne sont pas combinés (solutions et moyens), on pourra encore se réunir longtemps sans obtenir de résultats.

Madame *Marleen Van den Eynde* indique que pour éviter les inondations, une bonne politique et une bonne collaboration avec les autres régions sont souhaitables. La Flandre utilise le principe de l'espace pour l'eau. Dans quelle mesure les autres régions adoptent-elles ce principe et celui de la retenue à la source? Le Parlement wallon veut contrer l'érosion en aval. Cet aspect est aussi important pour la Flandre, car l'érosion est la principale cause de formation de boues plus loin dans la rivière. Quelles initiatives la Wallonie envisage-t-elle précisément de prendre pour lutter contre l'érosion? Une autre question concerne le dragage, qui n'est pas toujours sans risque lorsque la rivière n'a pas encore été draguée en aval. Comment la Wallonie organisera-t-elle l'évacuation des boues?

Le stockage des eaux est important pour la protection des zones résidentielles le long de la rivière. La Wallonie dispose-t-elle d'instruments financiers pour accroître la capacité de conservation de l'eau? Enfin, la concertation entre les régions par rapport à l'ouverture justifiée des écluses est nécessaire. Des progrès sont-ils possibles à ces niveaux? La Wallonie dispose entre-temps d'un modèle hydrodynamique qui détermine quand il est préférable d'ouvrir les écluses.

Madame *Florine Pary-Mille* demande si la gestion des cours d'eau en Flandre est entre les mains des

provinces ou de la région. En Wallonie, ce sont les provinces qui sont compétentes. Elles doivent donc aussi être impliquées dans la concertation.

Madame *Tine Eerlingen* trouve elle aussi positif que des thèmes interrégionaux puissent être traités dans le cadre de cette réunion. Les problèmes causés par l'eau constituent un thème de collaboration interrégionale par excellence. L'analyse et les conclusions sont assez parallèles dans les régions. La résolution du Parlement wallon traite également du morcellement des compétences. La résolution du Parlement flamand plaide pour une approche intégrale.

Une grande zone inondable est créée pour protéger Louvain de la Dyle. Etant donné le niveau élevé de l'urbanisation et les nombreuses constructions, cela n'est pas possible partout en Flandre. La Wallonie dispose de plus d'espaces pour ce faire. D'après la résolution, la Wallonie veut conférer aux instruments cartographiques un caractère contraignant, mais réfléchit-elle aussi à une interdiction de construction dans les zones sensibles aux inondations? Il faut par ailleurs y ajouter l'impact financier des expropriations, des modifications de destination, etc. Les pouvoirs publics wallons possèdent-ils, comme aux Pays-Bas, de nombreuses terres? Comment les parlementaires wallons envisagent-ils la préservation des capacités de stockage des eaux? Quelle est la politique en matière de permis? La commune prend-elle les décisions en matière de permis pour les nouvelles constructions dans les zones inondables? Quelles sont les conditions qui y sont liées? Comment les compensations financières wallonnes fonctionnent-elles en cas d'interdiction de construction?

Monsieur *Xavier Desgain* considère le fait que les parlementaires puissent évaluer ce qui est mieux réglé dans les résolutions et les propositions d'une autre région comme un premier avantage de cette réunion. Les zones urbaines en Flandre et en Wallonie peuvent ainsi s'inspirer des mesures concernant les toits verts et contre les surfaces imperméables des nouvelles constructions dans la Région de Bruxelles-Capitale. Il est surpris que la Flandre réussisse à conserver dans les zones inondables des activités adaptées, comme le tourisme et les activités de temps libre, qui peuvent tolérer que les terrains soient sous eaux un certain temps.

La Directive européenne en matière d'inondations demande à chaque région de dresser un plan inondation d'ici 2015. Cette date est intéressante, car on verra clairement à quels niveaux une concertation sera nécessaire entre les régions. Une bonne coordination est importante, entre autres pour la gestion des débits et des ouvrages sur la Senne et la Dendre. L'érosion des terres agricoles est un grand souci en Wallonie. Elle s'aggrave, tout d'abord suite aux changements de temps découlant du réchauffement climatique, mais aussi parce que les pratiques agricoles ont évolué. Les parcelles agricoles sont très grandes et si elles ne sont pas cultivées durant des périodes de pluie prolongées, la terre et la boue s'écouleront vers des zones qui n'ont auparavant jamais connu d'inondations importantes. Il s'agit d'un phénomène préoccupant, car il touche la qualité des terres agricoles. La plateforme GISER (Gestion Intégrée Sol - Erosion - Ruissellement)¹³ recherche avec la communauté scientifique des solutions pratiques contre cette érosion.

Il est question de pièges de sédiments dans la résolution du Parlement flamand. Monsieur Desgain demande ce que cela signifie précisément et comment cela fonctionne.

Madame *Monika Dethier-Neumann* est élue à la Région wallonne depuis la Communauté germanophone. Elle est heureuse de pouvoir se concerter avec les parlementaires des différentes régions. Elle regrette cependant que monsieur Ferdel Schröder, ancien président de la Communauté germanophone récemment décédé, ne puisse pas voir qu'un thème touchant également la Communauté germanophone soit débattu et que les différents parlements se réunissent pour communiquer à ce propos.

¹³ GISER est un pôle d'information technique et de recherche sur l'érosion des terres agricoles en région wallonne. Son objectif est d'améliorer les connaissances sur les phénomènes érosifs, d'émettre des recommandations techniques, d'encourager le partage d'expériences et d'informer sur les méthodes de gestion intégrée du sol - de l'érosion - du ruissellement - <http://www.giser.be/>

Elle prend la parole en tant que représentante de la Commission des Travaux publics et de l'Agriculture. Elle veut souligner ce qui a déjà été fait et compléter les explications de monsieur Maene. Qu'a-t-on déjà fait? Outre les visites sur place, des auditions ont aussi été organisées et ont servi de base à un rapport. Les administrations respectives, mais aussi les diverses cellules et les différents niveaux administratifs ont été entendus. L'évacuation de l'eau ne représente aucun problème d'où vient l'oratrice. Elle reconnaît toutefois qu'il existe une coresponsabilité. Ce point se retrouve aussi dans la résolution de son groupe.

On parle beaucoup des problèmes causés par l'eau, des inondations et de la sensibilisation des acteurs sur le terrain: les acteurs communaux et les agriculteurs ou ceux qui sont concernés par la gestion des terres. On n'a pas tout de suite mis l'accent sur l'aspect de la prévention, mais plutôt sur la gestion et sur ce qu'il se passe après une crise. La résolution flamande s'est surtout concentrée sur les trois étapes: la retenue de l'eau (entre autres par infiltration), le stockage, puis l'évacuation. Elle estime que cela doit devenir un processus d'apprentissage, permettant de vérifier par étalonnage si c'est applicable à la situation en Belgique.

Il existe des contacts réguliers avec le président de la Commission de l'Agriculture, de la Pêche et de la Politique rurale du Parlement flamand, et il est possible d'aller encore plus loin. L'approche peut encore être améliorée.

L'absence de concordance entre les calendriers et plus précisément le timing des régions dérange parfois madame Neumann. L'objectif doit en effet être d'avancer au niveau de la politique agricole commune. Le Parlement flamand avait déjà terminé ses activités alors que la Wallonie n'avait pas encore commencé. Le calendrier/agenda doit être l'instrument de travail qui régule les activités.

Monsieur *Mark Demesmaeker* habite Halle-Vilvoorde et était présent en février 2012 à la journée d'étude et de rencontre interrégionale organisée à la maison communale d'Halle suite aux problèmes d'inondation rencontrés dans la vallée de la Senne. En tant qu'habitant préoccupé, il a suivi cet événement de près. Il y avait un large consensus quant à la nécessité d'échanger les informations et les connaissances entre toutes les parties intéressées. Ces informations doivent en effet être librement accessibles, en permanence. Lors de la journée de rencontre, les participants se sont accordés à dire que la problématique des inondations devait être la priorité absolue dans le cadre de la gestion de l'eau.

Le discours de monsieur Raymond Langendries, alors bourgmestre de Tubize et ministre d'Etat, a charmé monsieur Demesmaeker avec son appel à un « deal interrégional ». Cela implique que tout le monde prenne ses responsabilités ensemble. La Wallonie s'engage à mieux retenir l'eau en amont. La Flandre et Bruxelles s'engagent quant à elles parallèlement à évacuer plus vite l'eau via le canal Bruxelles-Charleroi. Le membre trouve que la responsabilité commune, partagée, est une bonne idée. Une suite devrait être donnée à la conférence.

Le membre lance un appel pour demander aux instances compétentes, aux gestionnaires des cours d'eau et des voies navigables, à leurs responsables politiques, dans toutes les régions, de présenter un aperçu complet de ce qui a déjà été réalisé et des mesures qu'ils prévoient encore pour éviter les inondations dans les régions.

Madame *Tinne Rombouts* constate qu'il y a de nombreuses similitudes entre les résolutions des différents parlements. Elle s'en réjouit.

Elle apprend qu'en Wallonie, l'engagement local occupe une place centrale. Ce point est aussi repris au Parlement flamand. Le défi que pose le travail avec autant de partenaires consiste à assurer une bonne communication et à accorder les actions ainsi que les mesures. De nombreuses concertations ont déjà été menées, mais il reste un point prioritaire.

Des accords ont par ailleurs déjà été conclus entre les différents niveaux politiques, entre autres à propos des cotes de niveau. La Commission internationale de l'Escaut et la Commission internationale de la

Meuse sont des partenaires importants dans le cadre de la communication et du dialogue.

Le fait que les différents parlements régionaux se rassemblent autour de la table lui semble être une évidence en termes de bonne communication. L'échange d'expériences, l'étude de diverses idées ou la recherche d'omissions sont alors possibles. Concrètement, des méthodes ou des instruments politiques peuvent ainsi être étudiés.

Madame Rombouts a encore quelques questions pour ses collègues wallons à propos du volet préventif et du rôle de l'aménagement du territoire. La membre veut savoir comment l'on y traite les terrains à bâtir pour lesquels il existe des acheteurs potentiels, mais qui présentent un risque de problèmes liés à l'eau ou d'inondation. Retrouve-t-on ce type de terrains en Wallonie? Existe-t-il une évaluation aquatique et si oui, comment l'applique-t-on? Comment les éventuels acheteurs sont-ils avertis de ces risques? Quel rôle les pouvoirs publics jouent-ils à ce niveau? Madame Rombouts note que monsieur Langendries a déjà abordé la question des assurances et de l'assurabilité de certains terrains.

Applique-t-on une tolérance zéro par rapport aux permis de bâtir dans les zones sensibles ou y a-t-il une marge?

La prévention doit être prioritaire dans la politique de l'eau, indique madame Rombouts, mais on ne part pas d'une feuille blanche. Des problèmes doivent donc être résolus et cela ne peut pas se faire à très court terme (entre autres en raison du prix). Cela implique d'ores et déjà pour l'avenir qu'en cas de fortes pluies, il y aura encore des problèmes liés à l'eau et des catastrophes. La membre souligne qu'il est donc crucial d'agir aussi efficacement que possible. De nombreuses concertations ont été menées en la matière et il existe des accords, mais les véritables exercices manquent. Cela se fait aux niveaux international et transfrontalier. Il lui semble que les deux commissions internationales devraient concrètement travailler sur les exercices catastrophes.

Madame *Olivia P'tito* plaide pour s'en tenir lors des autres exercices de réflexion informels au thème des inondations transfrontalières. Les différentes régions semblent être d'accord avec l'analyse. Il y a un an et demi à peine, les conséquences des inondations du canal dans la Région de Bruxelles, sans possibilité de mesures via la Senne, étaient incalculables. Le dialogue sur une intervention rapide est donc essentiel.

En ce qui concerne la poursuite de la concertation, madame P'tito mentionne deux points. Il y a tout d'abord la coordination à propos de la Senne, qui traverse les trois régions et où un travail intéressant a déjà été réalisé. Elle estime qu'il est indiqué d'assurer une présentation à ce propos lors d'une prochaine réunion. Un débat avec les trois administrations régionales retient aussi son attention. Tout le monde doit prendre le temps, dans son propre environnement, de présenter des propositions concrètes.

Madame *Veronica Cremasco* est vice-présidente de la Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité du Parlement wallon. Elle trouve que les résolutions wallonne et flamande ne visent pas les mêmes phases. En Flandre, on met plus l'accent sur la phase en amont, la retenue et l'infiltration, tandis que la Wallonie met l'accent sur d'autres aspects.

L'oratrice estime que la retenue de l'eau et le fait de veiller à ce qu'elle s'infilte sur place sont importants. Le niveau d'urbanisation augmente et la Flandre ainsi que la Wallonie doivent l'affronter. Elles se voient obligées d'étudier comment le territoire doit être géré. En Wallonie, on se demande que faire avec l'imperméabilité des terres. Les toits verts sont une option pour faire infiltrer l'eau sur place. Comment veiller à ce que le problème ne s'intensifie pas? On continue de construire et le sol est déjà devenu très imperméable.

La Wallonie travaille avec une carte des inondations. Elle est indépendante de la planification sectorielle ou des plans de destination et de la délimitation de la zone de construction. L'oratrice suppose que la Flandre doit estimer qu'il est très difficile d'imposer une interdiction de bâtir dans ces zones. Un échange d'informations permanent sur le thème entre les régions confrontées aux mêmes questions lui semble donc être indiqué. La question vise à savoir comment limiter la construction, et donc l'imperméabilisation des terres dans ces zones. La législation autorise des mesures compensatoires à un certain point pour

que les sols restent perméables. Celles-ci ne semblent toutefois pas particulièrement efficaces jusqu'à présent.

Madame Cremasco renvoie encore aux possibilités en matière d'architecture et d'urbanisation, où l'infiltration de l'eau est possible et où il existe des possibilités de retenue. Il existe une grande volonté pour réfléchir à ce point et aux décisions relatives à la plus-value ou à la moins-value des terrains à bâtir. Il est important à ce niveau que la Flandre, la Wallonie et Bruxelles soient sur la même longueur d'onde, poursuit-elle. Une politique coordonnée ne serait pas du luxe et garantirait la cohérence au-delà de la frontière linguistique.

Ecolo a une proposition de résolution sur les toits verts¹⁴. Les initiateurs se sont largement interrogés sur la valeur limite de 100 m² dans la Région de Bruxelles-Capitale. Cela ne leur a pas semblé pertinent en région wallonne, mais l'oratrice veut profiter de l'occasion pour aborder le point.

Madame *Karin Brouwers* rejoint la demande de madame P'tito visant à s'en tenir au thème convenu. Elle trouve inadapté qu'un important projet d'infrastructure flamand soit qualifié de « pharaonique ». Il s'agit de l'optimisation du Ring de Bruxelles. Une procédure de rapport de l'impact sur l'environnement (RIE) est en cours en Flandre et reprend tous les éléments.

Monsieur *Christophe Collignon*, président de la Commission des Affaires intérieures et des Pouvoirs locaux du Parlement wallon, a trois remarques. Tout d'abord, il estime lui aussi qu'il est important qu'il y ait une rencontre entre les trois parlements des trois régions belges. Il s'agit d'un signal fort de fédéralisme de coopération tel qu'il le défend, au lieu d'un modèle de confrontation.

Monsieur Collignon partage lui aussi l'avis visant à s'en tenir au thème préalablement déterminé. La gestion des rivières et des cours d'eau est un exemple classique de thème qui ne connaît pas de frontières. Il existe des instruments de collaboration et des possibilités de rencontre entre les régions frontalières, mais il semble à l'orateur que l'objectif de la réunion est de veiller à ce que la gestion administrative, limitée à une certaine frontière, ne vienne pas freiner une bonne politique. Même s'il s'agit de la seule conclusion découlant de cette réunion, monsieur Collignon estime qu'il s'agira là d'une avancée.

Enfin, l'orateur demande des résultats et des conclusions, sous la forme de recommandations basées sur un consensus. Le bon sens et la concertation doivent les inspirer. Quoi qu'il en soit, l'aspect budgétaire ne peut pas être perdu de vue. Si une région décide d'entreprendre des travaux pouvant avoir des répercussions sur une autre région, il faut se concerter.

IV. DISCUSSION SUR LES SUITES DE LA REUNION

Monsieur *Jan Peumans* propose de répondre aux questions posées par écrit.

Il semble également évident au président que la commission commune approfondisse le sujet présent. Pour la prochaine réunion, il estime opportun d'inviter aussi les administrations respectives. Ensuite, il semble à monsieur Peumans qu'il n'est pas impensable d'arriver à une résolution commune sur les problèmes transfrontaliers. Cette résolution pourra ensuite être présentée pour discussion aux ministres compétents. L'objectif est en tout cas d'intégrer une certaine continuité en ce qui concerne les réunions, de mettre en place une sorte de système de carrousel. Lors d'une prochaine phase, le président envisage une sorte de rapport de suivi afin de voir quelles sont les évolutions.

Madame *Françoise Dupuis* trouve aussi efficace de répondre par écrit aux questions. Elle constate aussi que les membres de la commission ont encore des choses à dire et qu'il reste des questions. Elle est prête à organiser la prochaine réunion à Bruxelles. Elle souligne qu'elle ne dispose pas d'un mandat de son Bureau pour modifier le groupe de travail, inviter les administrations ou éventuellement rédiger une proposition de résolution. Madame Dupuis propose aussi de ne pas précipiter les choses.

¹⁴ Proposition de résolution visant à promouvoir l'implantation de toitures végétales (*Doc.parl.* Parl.wall. 2011-12, nr. 639/1).

Monsieur *Jan Peumans* comprend bien entendu qu'il doit y avoir un feedback vers les Bureaux respectifs des parlements.

Madame *Marleen Van den Eynde* trouve que la concertation est excellente, mais elle espère aussi un incitant pour aborder les problèmes urgents. Une nouvelle inondation serait une inondation de trop. Une bonne collaboration, rapide, est donc essentielle. Les problèmes sont précisés. Les autres régions semblent surtout mettre l'accent sur la gestion de crise après la catastrophe, mais la Flandre veut justement agir de manière préventive et éviter les inondations. Après avoir répondu aux questions posées, une concertation peut être organisée pour trouver des solutions.

Monsieur *Arnaud Pinxteren* s'étonne des propos de madame Van den Eynde. Il estime qu'il est ressorti des commentaires que la problématique des difficultés causées par l'eau ne peut pas uniquement être abordée a posteriori avec des mesures de remédiation. Plusieurs orateurs ont précisé que des mesures préventives et en amont devaient être prises en matière d'aménagement du territoire et des cours d'eau. Il estime qu'il faut rechercher des améliorations à partir de là. Les mesures de crise sont déjà en vigueur, comme les mesures prises en cas de niveaux élevés des eaux.

Monsieur Pinxteren peut aussi se retrouver dans l'idée d'une résolution sur les cours d'eau transrégionaux. Cette résolution peut éventuellement aborder les différents thèmes liés à la gestion de l'eau, à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire, mais aussi reprendre les questions relatives à la restauration et à l'entretien des cours d'eau, et traiter de la gestion de crise. Après l'accord des Bureaux respectifs des parlements à propos de la méthode de suivi, des auditions pourront être organisées et des propositions formulées sous la forme d'une résolution avec des recommandations aux différents gouvernements, qui offriront une réponse efficace aux aspirations de la population.

Madame *Vera Van der Borgh*t exprime aussi sa crainte d'un report indéfini des activités. Le 7 juillet 2011, le Parlement flamand a approuvé une résolution. En septembre 2012, une première évaluation a été réalisée au sein des commissions réunies. Plusieurs problèmes y ont été répertoriés et on a constaté que certaines promesses ont été faites et n'ont pas encore été tenues.

La membre veut surtout souligner l'urgence et cite un exemple. Sur le territoire wallon, à Deux-Acren, la Région wallonne a prévu une digue de protection. Elle permet de protéger contre les risques d'inondation 20 à 40 hectares comptant environ 140 habitations. Une autre conséquence est que quelque 100.000 à 260.000 m³ de retenue d'eau sont perdus. Cette perte devrait être compensée par la construction d'un bassin. On craint toutefois que la construction du bassin ne suffise pas. A Grammont, on a surtout peur que les inondations s'intensifient. Madame Van der Borgh vise par là une situation concrète justifiant sa crainte de report.

Monsieur *Hermès Sanctorum* veut aussi voir des évolutions, mais part du principe que les présidents des parlements comprennent eux aussi la gravité de la problématique et agiront en fonction.

Le membre veut tout d'abord que l'on conserve un bon objectif, qui doit être lié au maintien de la collaboration régionale. A ce niveau, les administrations peuvent certainement être utiles, surtout pour désigner les goulets d'étranglement, poursuit-il. Sur la base de toutes les informations, une proposition de résolution commune pourra être rédigée.

Madame *Monika Dethier-Neumann* comprend les avis en matière d'évolution concrète et d'action rapide. Il lui semble néanmoins sensé d'entendre les diverses administrations. Elle demande donc d'organiser une réunion sur des points et des thèmes très concrets, qui permettront de regrouper les questions. Cette approche devrait permettre de travailler plus rapidement et de manière plus concrète. Elle dit avoir une grande confiance en la méthode de travail de monsieur Peumans.

Monsieur *Jan Peumans* se réjouit que les membres des commissions présents veuillent avancer rapidement. Il propose donc de se réunir à nouveau aussi vite que possible. Il estime en outre opportun de vérifier comment le volet juridique se positionne par rapport à une résolution transfrontalière. En réponse à la remarque de madame Van den Eynde, il préconise le respect de l'ordre. Il trouve les rapports d'évolution

très pertinents pour connaître l'avancée de l'exécution des recommandations, mais une résolution doit d'abord être adoptée.

Monsieur *Bart Martens* ajoute que le 18 septembre 2012, une commission de suivi de la résolution du Parlement flamand est organisée¹⁵. Les trois ministres compétents s'y sont exprimés quant à la manière dont ils exécutent les recommandations du parlement.

Si les réunions communes sont poursuivies, monsieur Martens estime que l'objectif doit surtout être conservé. Du côté flamand, il ne lui semble pas nécessaire d'entendre à nouveau les mêmes acteurs. Afin de préparer une prochaine réunion, on pourrait demander aux administrations un aperçu des réels goulets d'étranglement. Il trouve que l'on pourrait aussi se pencher sur le bassin de la Senne et la vallée de la Dendre, deux rivières interrégionales. Elles concernent les trois régions et c'est à ce niveau que se concentrent la plupart des problèmes. Il convient d'y agir de manière ciblée, sous la forme de recommandations pertinentes et très concrètes aux différents gouvernements.

Monsieur Martens considère que d'autres dossiers peuvent aussi faire l'objet d'une collaboration, comme la répartition des charges au niveau du climat. Les différents gouvernements du pays ne parviennent pas à trouver un accord sur la répartition de 15 % de réduction de CO₂ et l'objectif de 13% d'énergie renouvelable. En Europe, on arrive plus vite à s'accorder sur la répartition des différents objectifs qu'en Belgique. Ce serait véritablement une percée si les différents parlements régionaux pouvaient arriver à une solution à ce niveau.

Madame *Françoise Dupuis* craint qu'une discussion sur des thèmes aussi difficiles et diversifiés éclipse les points positifs de cette réunion, alors que la réunion de ce jour a selon elle vraiment été enrichissante. Tout le monde peut poursuivre son travail au sein de ses commissions et d'autres réunions sont possibles. L'oratrice estime qu'il est essentiel de réaliser que l'initiative de réunion commune a été très positive, et qu'une suite peut y être donnée.

Monsieur *Jan Peumans* résume en affirmant que l'accent doit rester sur les problèmes causés par les eaux. Il rédigera une synthèse et se concertera avec madame Dupuis et monsieur Dupriez à court terme. Sur cette base, une proposition sera développée afin de se réunir à nouveau rapidement, avec la même composition. Un plan d'approche est dressé et est axé sur des mesures et des réalisations concrètes.

Jan PEUMANS,
Président

Bart MARTENS,
Rapporteur¹⁶

¹⁵ Gedachtewisseling over de stand van zaken van de uitvoering van de resolutie van 7 juli 2011 betreffende het beheersen van wateroverlast in het kader van een integraal waterbeleid. Verslag namens de Verenigde Commissies voor Leefmilieu, Natuur, Ruimtelijke Ordening en Onroerend Erfgoed en voor Mobiliteit en Openbare Werken uitgebracht door mevrouw Tine Eerlingen (*Parl.St.* VI.Parl. 2012-13, nr. 1750/1). (Echange de vues sur la situation de l'exécution de la résolution du 7 juillet 2011 relative à la gestion des problèmes causés par les eaux dans le cadre d'une politique intégrale de l'eau. Rapport au nom des Commissions réunies pour l'Environnement, la Nature, l'Aménagement du territoire et le Patrimoine immobilier et pour la Mobilité et les Travaux publics émis par Madame Tine Eerlingen (*Doc. parl.* Parl.flam. 2012-13, nr. 1750/1)).

¹⁶ Pour le Parlement wallon et le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, Madame Monika Dethier-Neumann et Monsieur Arnaud Pinxteren ont respectivement été désignés corapporteurs.